



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le vendredi le 5 novembre 2021, à 16 h 30, à la salle du conseil municipal au 1111 rue du Parc et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Poste 1 non comblé Conseiller

Est aussi présent : Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général-adjoint et secrétaire-trésorier-adjoint.

Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Renonciation**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Administration générale**
 - 5.1. Gestion financière
 - 5.1.1 Mandat d'accompagnement juridique
 - 5.2. Gestion du personnel
 - 5.2.1 Suspension d'un employé
6. **Période de questions**
7. **Levée de la séance**

2021-11-226

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **RENONCIATION**

CONSIDÉRANT l'article 157 qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent ;

Pour ce motif, il est proposé par Denis Dugas, appuyée par monsieur Martin Évangéliste. de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité.

2021-11-227

3. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Il est proposé par Guy Nadon, appuyé par René Courtemanche et résolu :



2021-11-228

- D'adopter l'ouverture de la réunion.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Gestion financière

2021-11-229

5.1.1 Mandat d'accompagnement juridique

Il est proposé par René Courtemanche appuyé par Denis Dugas et résolu :

- De mandater la firme Trivium avocats inc. pour assister les directeurs généraux adjoints et le conseil dans les dossiers de ressources humaines et pour représenter la municipalité et son conseil en regard de tout dossier à cet effet.
- D'autoriser le maire ou le directeur général-adjoint et secrétaire trésorier-adjoint à transmettre tout document et information en relation avec ce mandat ainsi qu'à conclure une entente de service professionnel.
- D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-12000-412 ;

5.2 Gestion du Personnel

2021-11-230

5.2.1 Suspension d'un employé

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention des membres du conseil concernant l'employé #13-1004.

Il est proposé par Denis Dugas appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- De suspendre avec traitement l'employé #13-1004, et ce, jusqu'à nouvel ordre aux fins d'enquêter sur les faits portés à l'attention des membres du conseil ainsi que sur l'exécution de ses tâches.

Adopté à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

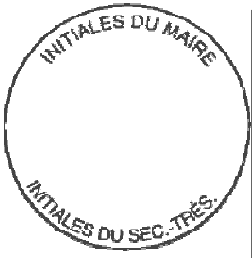
2021-11-231

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Larivière et résolu de lever l'assemblée :

Levée de l'assemblée à 16 h 38.

Adoptée à l'unanimité.



Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général-adjoint et secrétaire-
trésorier-adjoint

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire

